



ASSOCIATION INTERENTREPRISES POUR LA SANTE AU TRAVAIL DE L'YONNE - AIST89

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : 17 B avenue de la Puisaye – 89000 AUXERRE

Déclarée à la Préfecture de l'Yonne le 22 juin 1949 sous le numéro n°W891000894

Publiée au Journal Officiel le 1^{er} juillet 1949

N° SIRET 778 647 768

Aux adhérents de l'AIST89

A Auxerre, le 7 juin 2022

Objet : Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Madame, Monsieur,

L'assemblée générale ordinaire de notre association est convoquée, au siège social sis 17 B avenue de la Puisaye – 89000 AUXERRE, le 23 juin 2022 à 17 heures 30, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

- 1/ Les activités de l'AIST 89 en 2021 ;
- 2/ L'adoption des comptes 2021 ;
- 3/ Le budget prévisionnel et les cotisations 2022 ;
- 4/ Présentation des résultats de l'enquête de besoins 2022 menée auprès des adhérents ;
- 5/ Actualités sur la loi du 2 août 2021 (réforme de la santé au travail) ;
- 6/ Questions diverses.

Nous vous remercions de bien vouloir nous confirmer votre présence avant le 20 juin 2022. Au cas où vous ne pourriez assister vous-même à la réunion, vous pouvez vous y faire représenter par un autre membre, muni d'un pouvoir spécial à cet effet, dont le modèle est joint à la présente.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président
Monsieur Guillaume MARY



COUPON-RÉPONSE PARTICIPATION
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE AIST89
du 23 JUIN 2022 à 17h30

Au siège de l'AIST89 - 17 bis avenue de la Puisaye 89000 AUXERRE

Je soussigné _____
représentant l'entreprise _____
dont l'adresse est située à _____
N° d'adhérent à l'AIST89 : _____

Participera à l'Assemblée Générale et sera représenté par :

Nom :
Fonction :

Ne participera pas à l'Assemblée Générale.

Ne participera pas à l'Assemblée Générale et constitue pour mandataire (*pouvoir en blanc possible*) _____, adhérent de l'AIST89, pour me représenter à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire de l'association, convoquée le 23 juin 2022 à 17 heures 30, au siège social sis 17 B avenue de la Puisaye – 89000 AUXERRE, avec l'ordre du jour suivant :

- 1/ Les activités de l'AIST 89 en 2021 ;
- 2/ L'adoption des comptes 2021 ;
- 3/ Le budget prévisionnel et les cotisations 2022 ;
- 4/ Présentation des résultats de l'enquête de besoins 2022 menée auprès des adhérents ;
- 5/ Actualités sur la loi du 2 août 2021 (réforme de la santé au travail) ;
- 6/ Questions diverses.

En conséquence, assister à cette réunion, signer la feuille de présence et toute autre pièce éventuelle, prendre part à toutes les délibérations et émettre tous votes sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Nous vous remercions de bien vouloir retourner ce coupon **avant le 20 juin 2022** à l'AIST89 :

Par mail à : ag2022@aist89.fr

Par courrier à : AIST89 - 17 bis avenue de la Puisaye - CS 315 - 89005 AUXERRE Cedex

Date :

Signature précédée de la mention « Bon pour pouvoir » :